



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1791**

commune (s) :

objet : Communication sur le Grand Projet de Ville de la Duchère - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'information et de la communication

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1791**

objet : **Communication sur le Grand Projet de Ville de la Duchère - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'information et de la communication

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le Grand Projet de Ville de la Duchère est entré dans une phase pleinement opérationnelle. Les chantiers se multiplient et la commercialisation des nouveaux logements est en cours. De nouveaux habitants ont d'ores et déjà investi le quartier.

Dans ce contexte, la communication est plus que jamais une priorité. Après une phase importante d'information nécessaire pour expliquer et asseoir le projet, suivie de la promotion du territoire et de la destination de vie que constitue la Duchère, il s'agit aujourd'hui tout à la fois de poursuivre ce travail de promotion, d'accueillir et accompagner les nouveaux habitants, de renforcer la communication en direction des "anciens" pour éviter que ne se crée un quartier à 2 vitesses, de développer le dialogue et la concertation pour construire le projet avec ses habitants.

Il convient donc de concevoir et réaliser l'ensemble des outils et supports de communication nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Le présent rapport a donc pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations relatives à la communication sur le Grand Projet de Ville de la Duchère.

Les prestations font l'objet de 2 lots qui seront attribués séparément :

- lot n° 1 : conception et réalisation des supports d'information du Grand Projet de Ville de la Duchère,
- lot n° 2 : reportages photographiques sur le Grand Projet de Ville de la Duchère.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel de 15 000 € HT minimum et 50 000 € HT maximum,
- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel de 5 000 € HT minimum et 15 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement d'une consultation en vue de l'attribution des marchés relatifs à la communication sur le Grand Projet de Ville de la Duchère.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : conception et réalisation des supports d'information du Grand Projet de Ville de la Duchère pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC maximum,

- lot n° 2 : reportages photographiques sur le Grand Projet de Ville de la Duchère pour un montant annuel minimum de 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC et 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC maximum.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 623 800 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.